

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/148 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA PARTICIPATION A L'ORGANISATION DU RAMASSAGE DES BREBIS DE REFORME

SEANCE DU 24 JUIN 2011

L'An deux mille onze et le vingt-quatre juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Charles ORSUCCI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GIACOMETTI Josepha à Mme SCIARETTI Véronique
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
M. MOSCONI François à M. FEDERICI Balthazar
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. ORSINI Antoine à Mme MARTELLI Benoîte
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. SANTINI Ange
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la participation financière de la CTC à l'Interprofession laitière pour un montant de 22 500 € en 2011 dans le cadre d'un dispositif spécifique « aide à l'organisation du ramassage des brebis de réforme ». Cette ligne sera abondée par un redéploiement de l'opération n° 4 « dispositif gestion de crise » du programme 2315 « opérations spécifiques 2011 ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE l'ODARC à mettre en œuvre le dispositif.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 juin 2011

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Charles ORSUCCI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

**RAPPORT CONCERNANT L'ORGANISATION DU RAMASSAGE
DES BREBIS DE REFORME**

1°) Contexte :

La carence en matière de commercialisation des animaux de réforme en Corse est l'un des problèmes majeurs de la filière ovine qui affecte de manière cruciale et durable la production laitière des troupeaux.

Faute de pouvoir réformer facilement les bêtes peu productives, atteintes de mammites ou trop âgées, les éleveurs ne renouvellent qu'à minima les troupeaux et conservent des animaux à vocation non économique.

En effet, les difficultés relatives à l'abattage des petits ruminants associées à l'absence d'ateliers de découpe adaptés en Corse ne permettent pas une valorisation normale des animaux. Les brebis abattues sur l'île ne pouvant être transformées sur place en minerais par exemple, ni conservées en chambre froide, les animaux sont transportés en vif et vendus à des opérateurs continentaux.

Cependant, les coûts de transport impactent fortement la marge au producteur, ce qui entraîne un prix net payé à l'éleveur proche de 3 euros par brebis, montant qui s'avère plus que dissuasif au regard de ce que peut encore produire l'animal même dans un mauvais état sanitaire et physiologique.

Afin de répondre à cette problématique de manière durable, une étude visant à la détermination des problèmes inhérents aux durées de transport/ramassage, des quantités mises en jeu et des potentialités du marché insulaire, à la définition du contour de positionnement du produit, à une prospective des circuits commerciaux et à l'élaboration d'une stratégie commerciale, est en cours de réalisation par l'ILOCC dans le cadre du plan d'amplification de la filière.

Cependant, à court terme, le problème reste entier et pénalise fortement les efforts productifs et qualitatifs engagés par la profession.

2°) Comparatif Corse-Continent :

Un comparatif entre les différents bassins français de production laitière fait apparaître de forts écarts entre les prix de revient à l'animal : 3 € pour une brebis corse et jusqu'à 35 € pour une brebis de l'Aveyron.

	Valorisation de la brebis/kg	coût acheminement total de l'éleveur à l'acheteur/kg (transport maritime et terrestre)	prix de revient net pour l'éleveur/kg	Prix de revient net pour l'éleveur / brebis	poids moyen par brebis (Kg)
Corse	0,60 €	0.45 €	0,15 €	3 €	20
Aveyron	1,40 €	0,11 €	1,29 €	35 €	27
Pyrénées Atlantiques	1,25 €	0,13 €	1,12 €	24,50 €	22

Le poids est évidemment un facteur important de différence puisque la brebis corse est de gabarit plus petit. Mais, à cette distinction physiologique, il convient également d'intégrer le fait que les animaux corses qui partent à la réforme sont souvent plus âgés et d'un moins bon état général que les animaux du continent car, compte tenu de leur faible valorisation, les éleveurs s'en séparent le plus tardivement possible.

Si l'on ramène ces montants au kilo, le différentiel est toujours important et confirme que la brebis corse n'est pas assez bien valorisée (0,60 €/kg contre 1,25 €/kg pour les animaux des Pyrénées) et que les coûts d'acheminement sont près de quatre fois supérieurs à ceux pratiqués sur le continent.

Concernant les carences en termes de valorisation, l'étude en cours devrait ouvrir des perspectives d'amélioration.

Par contre, au niveau des coûts d'acheminement, des efforts d'organisation et de mutualisation sont à imaginer afin de diminuer leur impact sur le prix de revient à l'éleveur.

3°) Mise en place d'un dispositif consolidé de ramassage des brebis de réforme :

Afin de mutualiser les coûts inhérents à l'acheminement des animaux en vif sur le continent, l'AREO organise depuis quelques années un ramassage collectif des brebis de réforme de ses adhérents. Cependant, ce dispositif doit être amélioré et régionalisé afin de bénéficier au plus grand nombre d'éleveurs et par la même, de faire diminuer le coût au kilo.

L'ILOCC propose un dispositif basé sur 2 entités : l'AREO pour les éleveurs de Corse-du-Sud et le groupement des éleveurs de Roquefort pour la Haute-Corse qui se proposent de mettre en place un dispositif optimisé de ramassage et de transport sur le continent des animaux en vif.

De plus, l'ILOCC a comparé les prix d'achat proposés par différents acheteurs afin de vendre au meilleur prix les animaux.

Le dispositif proposé permettrait de diminuer le coût au kg de 0,03 € grâce à la mutualisation des dépenses et de valoriser à 0,65 € par kg les brebis.

Cette logistique comprend les transports terrestre et maritime jusqu'à l'abattoir :

Pour un camion de 500 bêtes

Transport maritime	1 500 €
Transport terrestre (corse-continent-abattoir)	2 500 €
Total	4 000 €

La filière a évalué à 4 500 bêtes par an les besoins de réforme. Ce chiffre n'est pas très ambitieux au regard de la nécessité de réformer environ 10 000 animaux par an, cependant il correspond à l'estimation des demandes concernant ce dispositif.

Pour 9 camions (soit 4 500 bêtes - objectifs 2011)

Transport maritime	13 500 €
Transport terrestre	22 500 €
Coût total	36 000 €

Ce dispositif permet un coût de transport ramené au kg de 0,42 € contre 0,45 € actuellement. Toutefois, cette économie n'est pas significative en termes de prix de revient. En effet, même s'il l'on y additionne la meilleure valorisation obtenue grâce à ce service d'approvisionnement direct à l'acheteur, le montant payé à l'éleveur demeure bien en deçà de ceux obtenus par les éleveurs continentaux.

	Valorisation de la brebis/kg	coût acheminement total de l'éleveur à l'acheteur/kg (transport maritime et terrestre)	prix de revient net pour l'éleveur/kg	Prix de revient net pour l'éleveur / brebis	poids moyen par brebis (Kg)
Corse	0,65 €	0.42 €	0,23 €	5 €	20
Aveyron	1,40 €	0,11 €	1,29 €	35 €	27
Pyrénées Atlantiques	1,25 €	0,13 €	1,12 €	24,50 €	22

Dans ce contexte, l'ILOCC sollicite une aide aux surcoûts inhérents à ce dispositif de vente en vif en termes de logistique et de transport afin d'établir un prix de vente pour l'éleveur corse comparable à celui d'un éleveur du continent.

4°) Modalités d'intervention :

Il est proposé de ne participer qu'aux coûts relatifs au transport terrestre, un dispositif d'aide concernant le volet maritime étant à l'étude à l'Office du Transport.

Si l'on considère le coût du transport terrestre ramené à la brebis, cela représente un montant de 5 € par animal réformé.

Une aide forfaitaire d'un montant équivalent à ce surcoût permettra une valorisation à environ 10 € par animal réformé, prix de revient toujours inférieur à celui obtenu par

les éleveurs continentaux, mais toutefois plus décent au regard des montants actuels.

	Valorisation de la brebis/kg	coût acheminement total de l'éleveur à l'acheteur/kg (aide déduite)	prix de revient net pour l'éleveur/kg	Prix de revient net pour l'éleveur / brebis	poids moyen par brebis (Kg)
Corse	0,65 €	0,17 €	0,48 €	10 €	20
Aveyron	1,40 €	0,11 €	1,29 €	35 €	27
Pyrénées Atlantiques	1,25 €	0,13 €	1,12 €	24,50 €	22

On constate que, malgré l'aide octroyée, le coût d'acheminement demeure plus élevé que celui des producteurs continentaux, la concurrence n'est donc pas faussée.

5°) Mise en œuvre et Financement :

Ce dispositif sera porté par l'ILOCC qui, en tant qu'interprofession, s'assurera de la bonne mise en œuvre de ce service par le Groupement des éleveurs de Roquefort et par l'AREO.

Nombre brebis réformées	montant aide/brebis réformées	Total Aide
4 500	5 €	22 500 €

Cette opération ne concernant pas les dispositifs du PDRC, il est donc proposé, pour financer cette action, une mobilisation d'un dispositif spécifique « Aide à l'organisation du ramassage des brebis de réforme » géré par l'ODARC pour un montant de 22 500 € en 2011. Cette ligne sera abondée par un redéploiement de l'opération N° 4 « dispositif gestion de crise » du programme 2315 « opérations spécifiques 2011 »

Je vous demande de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande.

Je vous prie d'en délibérer.